

avons eues avec le secteur? Ce n'est pas la position du gouvernement canadien que nous défendons au GATT, c'est la position du secteur agro-alimentaire canadien.

Ce sont les producteurs qui ont établi le compromis historique, que ce soit dans le secteur des céréales, que ce soit dans le secteur de l'accès minimum au marché, que ce soit dans le secteur de la gestion de l'offre, du lait et de la volaille. Ce n'est pas la position du gouvernement canadien, juste des députés ici ou des ministres, c'est la position des agriculteurs. C'est la position des gouvernements provinciaux. C'est la position évidemment de notre gouvernement dont je suis si fier de représenter la position.

Monsieur le Président, le système canadien de gestion des approvisionnements a été mis en place grâce aux règles du GATT. Ce système s'avère aujourd'hui, comme hier, une réussite. Bien des pays sont venus chez nous pour s'en inspirer. C'est un modèle de commercialisation dont les Canadiens et Canadiennes sont fiers. Par ce système, nos producteurs ont droit à un revenu qui est équitable pour leur travail. De leur côté, les transformateurs, les consommateurs également, peuvent compter sur des produits de grande qualité, et un approvisionnement qui soit régulier et constant, et à un prix raisonnable.

Certes, il y a comme dans les autres productions non contingentées certains ajustements à faire, monsieur le Président, et ce pour suivre l'évolution du marché. Je crois que les gens de l'industrie sont prêts à le faire, à coopérer avec les gens du gouvernement, que nous sommes, pour qu'on rende ce système de gestion des approvisionnements encore plus sensible aux marchés. Et c'est ce que nous avons fait dans le cadre de notre révision des programmes agricoles, monsieur le Président.

Comme je le disais à l'instant, le système de gestion de l'offre repose sur les règles du GATT. L'un des points litigieux des pourparlers de Genève concerne l'article XI, lequel permet le contrôle des importations pour la gestion de l'offre.

Nous avons vu au cours des dernières années, monsieur le Président, —il faut quand même le mentionner— que cet article XI sur lequel nous nous étions fermement basés, particulièrement notre système de gestion, s'est retrouvé avec une faille, une faille qui n'était peut-être pas prévue au moment où le GATT a été signé il y a 40 ans. Mais lorsqu'on lit le rapport du panel du GATT sur le yogourt et la crème glacée, force est de reconnaître que l'article XI, tel qu'il est rédigé actuellement, ne protège pas adéquatement les produits mis en marché en vertu des systèmes de gestion de l'offre et particulièrement les produits transformés, monsieur le Président. Et, comme on se retrouve avec une économie agricole où les nouveaux produits transformés et surtransformés pren-

ent davantage maintenant de place sur le marché, si ces produits ne sont pas protégés à l'intérieur du système de gestion des approvisionnements, il deviendra de plus en plus difficile de maintenir le système.

• (1730)

C'est donc pourquoi, monsieur le Président, en répondant à la demande des producteurs, nous avons préparé un nouvel article XI, si je puis m'exprimer ainsi, qui représente fidèlement ce que les producteurs veulent et qui devrait permettre de protéger notre système canadien.

Il est un peu—et je le dirai comme je le pense, monsieur le Président—un peu insultant que d'autres pays veuillent nous faire abandonner cet article ou ce système de protection pour qu'eux puissent modifier leur système, lequel est basé sur des exceptions, alors que nous nous sommes basés sur des règles écrites qui semblaient claires à l'époque et qui nous permettaient d'avoir un système. . . Il n'est pas normal, monsieur le Président, qu'on pénalise les agriculteurs canadiens parce que d'autres pays veulent revenir à des règles qui soient plus conformes aux règles de commerce international!

J'ose croire, monsieur le Président, qu'il sera possible d'amener nos partenaires, les autres pays de la communauté internationale, à comprendre la position du Canada. Le Canada ne demande pas de faveur; le Canada est un pays commerçant qui a toujours été capable de respecter les règles du jeu en matière de commerce international. Les provinces aussi l'ont fait, les producteurs, les transformateurs l'ont également fait. Je crois que c'est ainsi que l'on doit agir.

Ce que le gouvernement canadien n'accepte pas, c'est qu'on nous oblige à transformer un système, après 20 ans, qui a fait ses preuves. Le Canada n'embarrasse pas les autres pays de la communauté mondiale avec des surplus alimentaires. Le Canada s'est discipliné, a coupé son propre approvisionnement domestique, s'est limité à son marché. Mais en échange, il a demandé d'avoir un contrôle aux frontières. Ce qu'il demande aujourd'hui encore, monsieur le Président, c'est le droit de maintenir cette possibilité de contrôler l'accès à son marché en fonction de la capacité des Canadiens. Il demande justice, monsieur le Président. Ce n'est pas trop demander dans le contexte actuel.

J'invite tous mes collègues de la Chambre à appuyer la position du Canada, comme vous l'avez fait—et je remercie la plupart des députés qui se sont levés pour appuyer la position canadienne. Ce n'est pas le gouvernement, il faut dépasser les partis, il faut dépasser strictement la partisanerie politique, il faut appuyer les producteurs agricoles canadiens. Et pour une des rares fois, on a la capacité de dépasser la débat partisan, monsieur le Président, et d'arriver ensemble. . .